



## COMMISSION DES MESURES PHYTOSANITAIRES

### VINGTIÈME SESSION

#### OBSERVATOIRE DE LA CIPV: RAPPORT INTÉRIMAIRE SUR LES ACTIVITÉS DE 2025 ET PLAN DE TRAVAIL POUR 2026

#### POINT 13.9 DE L'ORDRE DU JOUR

*(Document établi par le secrétariat de la CIPV avec la contribution du responsable du sous-groupe chargé de l'Observatoire de la CIPV au sein du Comité chargé de la mise en œuvre et du renforcement des capacités)*

#### 1. Introduction

[1] L'Observatoire de la CIPV<sup>1</sup> est le système de suivi et d'évaluation de la Convention internationale pour la protection des végétaux (CIPV). Il a pour mission d'aider la Commission des mesures phytosanitaires (CMP) et ses organes subsidiaires à déterminer les lacunes et les difficultés qui entravent la mise en œuvre de la Convention, des normes internationales pour les mesures phytosanitaires (NIMP), des recommandations de la CMP et des éléments du programme de développement du Cadre stratégique de la CIPV pour 2020-2030.

[2] Le sous-groupe chargé de l'Observatoire de la CIPV au sein du Comité chargé de la mise en œuvre et du renforcement des capacités (ci-après dénommé «le sous-groupe») supervise les activités de l'Observatoire et fournit un appui technique si nécessaire. Il est composé<sup>2</sup> de représentants des organes suivants: le Bureau de la CMP, le Comité chargé de la mise en œuvre et du renforcement des capacités, le Comité des normes et les organisations régionales pour la protection des végétaux (ORPV). Cette large représentation permet aux deux comités et aux ORPV d'être régulièrement informés et consultés et d'être en mesure de faire part de leurs observations par l'intermédiaire des membres qu'ils ont nommés.

[3] Le présent document fait le point sur les activités et les réalisations de l'Observatoire de la CIPV en 2025 et sur le plan de travail pour 2026, en particulier le lancement de la troisième enquête générale de la CIPV.

#### 2. Qu'est-ce que l'Observatoire de la CIPV et pourquoi est-il important?

[4] L'Observatoire de la CIPV, autrefois nommé Système d'examen et de soutien de la mise en œuvre, a été créé en 2011 avec le financement de la Commission européenne et de la Suisse, puis transformé en Observatoire de la CIPV par la CMP à sa 16<sup>e</sup> session (2022). Il est aujourd'hui le principal système de suivi et d'évaluation de la mise en œuvre de la CIPV, qui aide à déterminer les lacunes, les difficultés, les tendances émergentes et les besoins des parties contractantes.

[5] L'un des principaux objectifs de la transition était de garantir un financement pérenne des activités de suivi, d'évaluation et d'apprentissage de la communauté de la CIPV. La CMP, à sa 16<sup>e</sup> session, a demandé l'allocation de ressources de base sur le budget du programme ordinaire du secrétariat de la CIPV pour couvrir les coûts fixes (estimés à 185 000 USD par an) liés à l'Observatoire de la CIPV,

<sup>1</sup> Page web de l'Observatoire de la CIPV (en anglais): [www.ippc.int/en/ippc-observatory/](http://www.ippc.int/en/ippc-observatory/).

<sup>2</sup> Liste des membres du sous-groupe (en anglais): <https://www.ippc.int/en/publications/93292/>.

notamment pour financer un poste à temps complet, et a jugé qu'il fallait mobiliser par ailleurs des ressources extrabudgétaires pour couvrir les coûts liés à la réalisation d'études thématiques et d'enquêtes. À ce jour, les ressources nécessaires n'ont pas été allouées. Plusieurs activités prévues n'ont ainsi pas pu être réalisées et ont été mises en pause.

### 3. Activités et réalisations de l'Observatoire de la CIPV en 2025

[6] L'Observatoire de la CIPV a avancé dans la mise en œuvre de plusieurs activités prévues en 2025. Le plan de travail 2025 de l'Observatoire de la CIPV, qui présente l'état d'avancement de chaque activité, figure à l'appendice 1.

#### 3.1 Étude de l'Observatoire de la CIPV sur le commerce électronique

[7] L'étude de l'Observatoire de la CIPV sur le commerce électronique a été achevée; le rapport final met en lumière des risques phytosanitaires croissants en lien avec ce commerce<sup>3</sup>. L'étude souligne la nécessité de renforcer et de mettre à jour les cadres législatifs et non législatifs, lesquels devraient être adaptés aux pratiques de commerce électronique et permettre l'application effective de la réglementation. Elle met aussi en avant l'importance d'adopter des approches harmonisées qui soient conformes à la recommandation R-05 de la CMP sur le commerce en ligne et aux NIMP, d'améliorer l'accès aux données opérationnelles et l'échange de ces données et de fournir aux ONPV et aux régions un appui technique et un appui au renforcement des capacités plus ciblés.

[8] En s'appuyant sur les recommandations de cette étude, l'équipe chargée du commerce électronique au sein du Comité chargé de la mise en œuvre et du renforcement des capacités a élaboré une feuille de route pour la deuxième phase de l'élément du programme de développement du Cadre stratégique portant sur la gestion des filières du commerce électronique et de l'envoi par voie postale ou par des services de livraison rapide, qu'elle présente à la CMP. De plus amples informations figurent au point 13.3 de l'ordre du jour (Gestion des filières du commerce électronique et de l'envoi par voie postale ou par des services de livraison rapide).

#### 3.2 Étude de l'Observatoire de la CIPV sur l'utilisation d'antimicrobiens

[9] Deux enquêtes ont été achevées en 2025; l'une portait sur l'utilisation d'antimicrobiens et l'autre sur l'utilisation de fongicides. Les résultats montrent un faible recours aux antibiotiques pour la protection phytosanitaire alors que les fongicides restent couramment utilisés pour les principales cultures.

[10] Un rapport d'étude conjoint est en cours d'élaboration en collaboration avec la Division de la production végétale et de la protection des plantes (NSP) de la FAO, en vue d'une publication en 2026.

[11] Afin d'assurer à l'avenir un suivi et une surveillance pérennes de l'utilisation des antimicrobiens pour la protection des végétaux, la collecte de données sera désormais gérée au moyen du système international de la FAO pour la surveillance de la résistance aux antimicrobiens (InFARM)<sup>4</sup>. Une invitation annuelle, accompagnée d'instructions claires et de documents d'orientation, a été envoyée aux points de contact officiels de la CIPV en vue de leur participation au module InFARM consacré à l'utilisation d'antimicrobiens. Un guide consacré à la communication de ces informations a été publié et mis à la disposition des points de contact officiels de la CIPV<sup>5</sup>.

#### 3.3 Thèmes d'études et d'enquêtes que pourrait mener l'Observatoire de la CIPV

[12] À la suite des décisions prises par la CMP à ses 18<sup>e</sup> (2024) et 19<sup>e</sup> (2025) sessions, un appel à propositions de thèmes pour l'Observatoire de la CIPV a été lancé en mai 2025, pour une période

<sup>3</sup> Rapport de l'étude de l'Observatoire de la CIPV sur le commerce électronique [février/mars] (en anglais): <https://www.ippc.int/en/resources/multimedia/online-tools/ippc-observatory/>.

<sup>4</sup> InFARM (en anglais): <https://www.fao.org/antimicrobial-resistance/resources/infarm-system/fr/>.

<sup>5</sup> InFARM System – Guide for reporting information on AMU in plants (Système InFARM – Guide pour la communication d'informations sur l'utilisation d'antimicrobiens pour les végétaux): <https://doi.org/10.4060/cd7190en>.

d'expérimentation de deux ans, en même temps que l'appel à propositions de thèmes de la CIPV sur les normes et leur mise en œuvre.

- [13] En septembre 2025, l'organisation nationale pour la protection des végétaux (ONPV) d'Australie a proposé un nouveau thème, intitulé: *Survey on the current regulatory status and current use of phytosanitary systems approaches to facilitate safe trade in plant products (2025-012)* (Enquête sur le statut réglementaire actuel et l'utilisation actuelle des approches systémiques phytosanitaires visant à faciliter le commerce sans risque des produits végétaux). Le Comité chargé de la mise en œuvre et du renforcement des capacités est convenu de reporter l'examen de cette proposition de thème jusqu'à mai 2026 afin de prendre en compte les analyses de l'atelier mondial de la CIPV consacré aux approches systémiques.

### 3.4 Activités menées par les trois organisations sœurs aux fins du suivi de la mise en œuvre des normes

- [14] L'Observatoire de la CIPV a poursuivi son étroite collaboration avec les observatoires du Codex Alimentarius et de l'Organisation mondiale de la santé animale (OMSA), dans le cadre de réunions bimensuelles régulières et de travaux conjoints sur le suivi de la mise en œuvre des normes. Une publication conjointe a été commandée sur l'utilisation et la mise en œuvre des normes du Codex, de la CIPV et de l'OMSA, l'importance de suivre la mise en œuvre de ces normes ainsi que les réussites enregistrées et les difficultés rencontrées par les trois organisations sœurs à cet égard<sup>6</sup>.
- [15] Les trois observatoires étudient des moyens d'exploiter les données relatives aux mesures sanitaires et phytosanitaires (SPS) de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) afin d'améliorer le suivi. Des propositions conjointes seront présentées début 2026 au Groupe de travail de la transparence du Comité SPS.

## 4. Activités prioritaires de l'Observatoire de la CIPV pour 2026

- [16] Le plan de travail de l'Observatoire de la CIPV pour 2026, tel qu'il figure à l'appendice 2, comprend les activités prioritaires suivantes:

- lancer la troisième enquête générale de la CIPV;
- valider le cadre de référence pour l'évaluation finale du Cadre stratégique de la CIPV pour 2020-2030, et mobiliser les ressources permettant de réaliser cette activité en 2027;
- examiner les nouvelles propositions de thèmes et tenir à jour la liste des thèmes de l'Observatoire de la CIPV;
- mobiliser des ressources visant à assurer la viabilité de l'Observatoire de la CIPV.

### 4.1 Examen et évaluation finaux des éléments du programme de développement du Cadre stratégique de la CIPV pour 2020-2030

- [17] L'examen et l'évaluation des éléments du programme de développement du Cadre stratégique sont l'une des missions de l'Observatoire de la CIPV et l'un des thèmes prioritaires figurant sur la liste de l'Observatoire de la CIPV<sup>7</sup>.
- [18] Convenant de l'importance d'examiner et d'évaluer la mise en œuvre des éléments du programme de développement du Cadre stratégique, la CMP, à sa 19<sup>e</sup> session (2025), a conseillé de reporter ces activités, à réaliser avant le lancement de l'élaboration du prochain cadre stratégique de la CIPV

<sup>6</sup> *Use and implementation of Codex, IPPC and WOAH standards: How do the three sisters monitor the impact of their work?* (Utilisation et mise en œuvre des normes du Codex, de la CIPV et de l'OMSA: comment les trois organisations sœurs assurent-elles le suivi de l'impact de leur travail?): <https://openknowledge.fao.org/handle/20.500.14283/cd4018en>.

<sup>7</sup> *Élaboration de mesures de référence permettant de surveiller les effets et d'enregistrer/de faire connaître les avantages du Cadre stratégique 2020-2030* (2018-52).

(idéalement en 2027). La CMP a demandé que le cadre de référence révisé lui soit présenté à sa 20<sup>e</sup> session (2026).

[19] Le cadre de référence révisé a été présenté au Bureau de la CMP en juin et au Groupe de la planification stratégique à sa session de 2025, où il a fait l'objet de nouvelles suggestions d'amélioration. Lors de la session du Groupe de la planification stratégique, il a été proposé de mener l'examen et l'évaluation finaux avec la participation du Bureau de l'évaluation de la FAO. En outre, l'on a débattu de la possibilité que cet exercice soit mené dans le cadre de l'évaluation approfondie du secrétariat de la CIPV. Lors de sa réunion de novembre 2025, le Comité chargé de la mise en œuvre et du renforcement des capacités a décidé d'attendre la décision de la CMP sur la meilleure façon de réaliser l'évaluation finale de la mise en œuvre des éléments du programme de développement du Cadre stratégique.

[20] La version finale du cadre de référence figure à l'appendice 3.

## 4.2 Troisième enquête générale de la CIPV

[21] En 2025, la troisième enquête générale de la CIPV a été remaniée et standardisée sous la supervision du sous-groupe, avec l'appui technique d'un spécialiste des enquêtes. L'enquête ainsi révisée est un outil plus clair, plus ciblé et plus court permettant de mesurer et de suivre de manière cohérente les progrès, les tendances, les réussites et les défis de la mise en œuvre au sein de la communauté CIPV, conformément aux meilleures pratiques appliquées par les observatoires du Codex et de l'OMSA.

[22] Cette enquête remaniée s'appuie sur une note conceptuelle technique qui fait le lien entre les obligations nationales de la CIPV et les NIMP pertinentes, ce afin de faire en sorte que les questions fondamentales permettent d'évaluer correctement la mise en œuvre de la Convention au niveau national. Le concept et les outils d'enquête, élaborés grâce à un processus d'examen inclusif auquel ont participé le sous-groupe, le Comité chargé de la mise en œuvre et du renforcement des capacités, le secrétariat de la CIPV, le Comité des normes et les observatoires partenaires, ont été largement approuvés.

[23] Après avoir été examinée et parachevée par le secrétariat de la CIPV, le sous-groupe et le Comité chargé de la mise en œuvre et du renforcement des capacités, la version finale du questionnaire a été traduite dans toutes les langues officielles de la FAO, mise à l'essai et publiée, en même temps que des documents d'accompagnement, sur le Portail phytosanitaire international (PPI)<sup>8</sup>. L'élaboration de la troisième enquête générale de la CIPV a été rendue possible grâce au soutien financier de la République de Corée.

[24] Les travaux sur la troisième enquête générale de la CIPV ont été entrepris grâce au généreux soutien financier de la République de Corée.

## Recommandations

[25] La CMP est invitée à:

- 1) *prendre note* de l'état d'avancement des activités prévues dans le plan de travail de l'Observatoire de la CIPV pour 2025, tel qu'indiqué à l'appendice 1, et notamment du fait que des activités n'ont pas pu être terminées en raison du manque de financements spécifiques;
- 2) *prendre note* du plan de travail de l'Observatoire de la CIPV pour 2026, tel qu'il figure à l'appendice 2;
- 3) *prendre note* de la décision prise par la CMP à sa 17<sup>e</sup> session (2023) et à sa 19<sup>e</sup> session (2025) de *demander* au secrétariat d'envisager de créer un poste de responsable du programme chargé de la coordination, du suivi, de la communication d'informations et de la mobilisation de fonds et de *demander* au Comité financier de mettre en œuvre cette décision;

<sup>8</sup> Page de la troisième enquête générale de la CIPV (2026) sur le PPI (en anglais):

<https://www.ippc.int/en/resources/multimedia/online-tools/ippc-observatory/third-ippc-general-survey-2026/>.

- 4) *demander* que le secrétariat de la CIPV collabore avec le Bureau de la CMP s'agissant d'envisager la création, en 2026, d'un poste de responsable du programme chargé de la coordination, du suivi, de la communication d'informations et de la mobilisation de fonds;
- 5) *encourager* les points de contact officiels de la CIPV à répondre à l'appel à présentation de données sur l'utilisation d'antimicrobiens pour la santé des végétaux sur la plateforme InFarm de la FAO;
- 6) *formuler des conseils* sur la voie à suivre concernant l'examen et l'évaluation finaux des éléments du programme de développement du Cadre stratégique de la CIPV pour 2020-2030, et en particulier:
  - *donner son accord* à la conduite de l'examen et de l'évaluation finaux par l'Observatoire de la CIPV en 2027, conformément au cadre de référence proposé à l'appendice 3, et *demander* que les ressources financières requises soient allouées au plus tard en 2026, ou
  - en l'absence d'un tel accord, *noter* que l'activité d'examen et d'évaluation finaux, de même que le cadre de référence proposé, seront transférés au Secrétaire de la CIPV en vue d'une présentation au Bureau de l'évaluation de la FAO;
- 7) *prendre note* des efforts accomplis en vue de remanier et de standardiser la troisième enquête générale de la CIPV;
- 8) *prendre note* du lancement de la troisième enquête générale de la CIPV et *appeler* et *encourager* les parties contractantes de la CIPV à y participer activement et à y répondre;
- 9) *remercier* le Gouvernement de la République de Corée pour ses contributions financières à l'appui des activités aux fins de la troisième enquête générale de la CIPV.

## Appendice 1: Plan de travail de l'Observatoire de la CIPV pour 2025

\*\*\* Sous réserve de la disponibilité de ressources financières

En vert – activité achevée

En rouge – activité mise en pause

Activités et sous-activités	Produits	Chef/responsable	Observations
<b>Module de travail I: Supervision des études et des enquêtes de l'Observatoire de la CIPV</b>			
<b>1. Réaliser des études sur les thèmes prioritaires contribuant à l'examen de la mise en œuvre de la CIPV, des NIMP et des recommandations de la CMP</b>			<b>Achevée</b>
1.1. Traiter un thème de priorité 1 par an pour apporter un appui transversal aux activités de base de la CIPV***	Une étude publiée, et des activités de communication entreprises selon les besoins	Secrétariat de la CIPV, consultants, sous-groupe chargé de l'Observatoire de la CIPV (ci-après dénommé «le sous-groupe»)	
<b>2. Étude sur le commerce électronique (2021-01, priorité 1)</b>			<b>Achevée</b>  <i>NOTE: des tâches mineures restent à effectuer concernant la publication du rapport d'étude.</i>
2.1. Examiner les résultats de l'enquête de l'Observatoire de la CIPV sur le commerce électronique	Résultats examinés	Sous-groupe, équipe chargée du commerce électronique	<b>Achevée</b>
2.2. Analyser les résultats de l'enquête de l'Observatoire de la CIPV sur le commerce électronique	Résultats analysés	Secrétariat de la CIPV, spécialiste des enquêtes, sous-groupe	<b>Achevée</b>
2.3. Achever le rapport/l'étude, préparer la publication et publier par l'intermédiaire du Système de gestion des flux de travaux de la FAO	Étude publiée	Secrétariat de la CIPV, spécialiste des enquêtes	<i>En cours; publication prévue en 2026 pour la CMP</i>
2.4. Présenter les informations actualisées relatives à l'enquête de l'Observatoire de la CIPV sur le commerce électronique à la 19 <sup>e</sup> session de la CMP	Document de la CMP élaboré	Secrétariat de la CIPV, spécialiste des enquêtes, sous-groupe	<b>Achevée</b>
<b>3. Enquête sur la résistance aux antimicrobiens</b>			<b>En cours</b>
3.1. Mener la troisième phase (consacrée aux fongicides) de l'enquête sur la résistance aux antimicrobiens	Enquête lancée	Secrétariat de la CIPV, consultants	<b>Achevée</b>
3.2. Achever le rapport sur les deux phases de l'enquête sur la résistance aux antimicrobiens, préparer la publication et publier	Enquête sur la résistance aux antimicrobiens publiée	Secrétariat de la CIPV, consultants, sous-groupe chargé	<i>Le secrétariat de la CIPV coordonne la rédaction et la</i>

Activités et sous-activités	Produits	Chef/responsable	Observations
par l'intermédiaire du Système de gestion des flux de travaux de la FAO		de l'Observatoire de la CIPV (ci-après dénommé «le sous-groupe»)	<i>publication avec l'équipe de la Division de la production végétale et de la protection des plantes (NSP) chargée de la résistance aux antimicrobiens.</i> <i>La publication devrait intervenir au deuxième ou au troisième trimestre 2026.</i>
3.3. Présenter les résultats de l'enquête sur la résistance aux antimicrobiens à la CMP à sa 19 <sup>e</sup> session	Document de la CMP élaboré	Secrétariat de la CIPV, consultants, sous-groupe chargé de l'Observatoire de la CIPV (ci-après dénommé «le sous-groupe»)	<b>Achevée</b>
<b>4. Formuler un nouveau projet sur la mise en œuvre de l'Observatoire de la CIPV</b>			<b>Les discussions avec le donneur sont en cours</b>
4.1. Travailler en coordination avec l'Union européenne (UE) pour mobiliser des ressources pour un nouveau projet	Projet présenté	Secrétariat de la CIPV	
4.2. Ajouter les thèmes de priorité 1 à la proposition de projet de l'UE	Descriptif de projet achevé	Secrétariat de la CIPV	
<b>Module de travail II: Contribution au suivi, à l'évaluation et à l'apprentissage</b>			
1. <b>Mener la troisième enquête générale de la CIPV (2018-54, priorité 1)***</b>			<b>En cours – ressources obtenues (90 000 USD de la République de Corée)</b>
1.1. Embaucher un spécialiste des enquêtes pour travailler sur la troisième enquête générale à partir des résultats du rapport de l'analyse comparative des première et deuxième enquêtes générales	Note conceptuelle de la troisième enquête générale de la CIPV préparée	Secrétariat de la CIPV / spécialiste des enquêtes	<b>Achevée</b>
1.2. Examen de la proposition de questionnaire par le secrétariat de la CIPV	Questionnaire examiné	Secrétariat de la CIPV / spécialiste des enquêtes	
1.3. Examen par le sous-groupe du questionnaire retravaillé	Questionnaire examiné	Sous-groupe	
1.4. Réaliser la troisième enquête générale de la CIPV	Rapport de l'enquête	Spécialiste des enquêtes / expert des mesures phytosanitaires	
1.5. Examen des résultats de l'enquête par le sous-groupe	Résultats examinés	Sous-groupe	
1.6. Analyser les résultats de l'enquête et consulter le Comité chargé de la mise en œuvre et du renforcement des capacités, le Comité des normes et le Bureau	Résultats des études examinés	Comité chargé de la mise en œuvre et du renforcement des	

Activités et sous-activités	Produits	Chef/responsable	Observations
		capacités, Comité des normes et Bureau	
1.7. Achever le rapport de la troisième enquête générale, préparer la publication et publier par l'intermédiaire du Système de gestion des flux de travaux de la FAO	Résultats et recommandations de la troisième enquête générale publiés	Secrétariat de la CIPV	
<b>Module de travail III: Réalisation de l'évaluation à mi-parcours du Cadre stratégique de la CIPV pour 2020-2030</b>			
<b>1. Réalisation de l'évaluation à mi-parcours du Cadre stratégique de la CIPV pour 2020-2030 (2018-52, priorité 1)***</b>			<i>Aucune ressource n'a été obtenue pour cette activité.</i>  <i>La CMP, à sa 19<sup>e</sup> session (2025), a proposé de réaliser cette évaluation en tant qu'évaluation finale, possiblement en 2027.</i>  <i>Coût estimatif: 53 250 USD</i>
1.1. Recruter un/des spécialistes des enquêtes/du suivi et de l'évaluation	Spécialiste recruté	Secrétariat de la CIPV	
1.2. Établir une méthode pour l'évaluation à mi-parcours et des données de référence pour évaluer l'impact et la progression au regard du Cadre stratégique pour 2020-2030	Méthode et données de référence établies	Secrétariat de la CIPV et responsables des éléments du programme de développement / sous-groupe	
1.3. Élaborer une matrice pour surveiller les effets des huit (8) éléments du programme de développement du Cadre stratégique pour 2020-2030, et enregistrer/faire connaître les avantages du Cadre stratégique	Matrice élaborée	Secrétariat de la CIPV et responsables des éléments du programme de développement / sous-groupe	
1.4. Établir,achever et publier un rapport	Rapport établi et publié	Secrétariat de la CIPV / sous-groupe	
<b>Module de travail IV: Coordination des réunions du sous-groupe, communication d'informations et actualisation du plan de travail</b>			
<b>1. Préparer et coordonner les réunions du sous-groupe</b>			<b>Achevée</b>
1.1. Organiser la première réunion en ligne du sous-groupe	Rapport de la première réunion en ligne établi	Secrétariat de la CIPV / sous-groupe	<b>Achevée</b>
1.2. Organiser la deuxième réunion en ligne du sous-groupe	Rapport de la deuxième réunion en ligne établi	Secrétariat de la CIPV / sous-groupe	<b>Achevée</b>
1.3. Organiser la troisième réunion en ligne du sous-groupe	Rapport de la troisième réunion en ligne établi	Secrétariat de la CIPV / sous-groupe	<b>À terminer en décembre 2025</b>

Activités et sous-activités	Produits	Chef/responsable	Observations
<b>Module de travail V: Actualisation de la liste des thèmes de l'Observatoire de la CIPV</b>			
<b>1. Lancer l'appel à de nouveaux thèmes pour l'Observatoire de la CIPV et actualiser la liste des thèmes</b>			<b>Achevée</b>  <i>NOTE: avant le lancement de l'appel à propositions de thèmes, la liste de thèmes de l'Observatoire de la CIPV a été revue et actualisée. Cette mise à jour a été publiée sur le Portail phytosanitaire international (PPI).</i>
1.1. Lancer l'appel à propositions de nouveaux thèmes pour l'Observatoire de la CIPV en même temps que l'appel à propositions de thèmes de 2025 de la CIPV sur les normes et leur mise en œuvre	Appel lancé	Secrétariat de la CIPV	<b>Achevée</b>
1.2. Rassembler les propositions de thèmes pour l'Observatoire de la CIPV	Propositions et liste des thèmes de l'Observatoire de la CIPV actualisées	Secrétariat de la CIPV	<b>En cours</b>
1.3. Examiner la liste actualisée des thèmes de l'Observatoire de la CIPV	Liste des thèmes de l'Observatoire de la CIPV examinée	Sous-groupe	<b>En cours</b>
1.4. Présenter la liste actualisée des thèmes de l'Observatoire de la CIPV au Comité chargé de la mise en œuvre et du renforcement des capacités pour approbation	Liste des thèmes de l'Observatoire de la CIPV approuvée	Secrétariat de la CIPV	<b>En cours</b>
1.5. Informer le Comité des normes, les ONPV, le Bureau et les ORPV	Liste des thèmes de l'Observatoire de la CIPV communiquée	Sous-groupe	<b>En cours</b>
1.6. Actualiser la liste des thèmes de l'Observatoire de la CIPV sur le PPI	Liste des thèmes de l'Observatoire de la CIPV publiée	Secrétariat de la CIPV	<b>En cours</b>
<b>Module de travail VI: Renforcement de la viabilité de l'Observatoire de la CIPV</b>			
1. Entreprendre des activités de mobilisation de ressources pour renforcer la viabilité de l'Observatoire de la CIPV	Ressources mobilisées pour les activités de l'Observatoire de la CIPV	Secrétariat de la CIPV, sous-groupe	<b>Achevée</b>
2. Élaborer le plan de travail de l'Observatoire de la CIPV pour 2026	Plan de travail de l'Observatoire de la CIPV pour 2026 élaboré	Secrétariat de la CIPV, sous-groupe	<b>Achevée</b>

Activités et sous-activités	Produits	Chef/responsable	Observations
<b>Module de travail 0 (transversal): Communication</b>			
<b>1. <i>Entreprendre des activités de communication pour promouvoir le travail et les produits de l'Observatoire de la CIPV dans toutes les activités</i></b>			<b>Achevée</b>
1.1. Planifier et entreprendre des activités de communication	Promotion efficace des activités et produits de l'Observatoire de la CIPV	Secrétariat de la CIPV	<b>Achevée</b>

## Appendice 2: Plan de travail de l'Observatoire de la CIPV pour 2026

\*\*\* Sous réserve de la disponibilité de ressources financières

Activités et sous-activités	Produits	Chef/responsable	Observations
<b>Module de travail I: CIPV - suivi, évaluation et apprentissage</b>			
<b>1. Mener la troisième enquête générale de la CIPV (2018-54, priorité 1)</b>			<b>En cours – ressources obtenues (90 000 USD de la République de Corée)</b>
1.1. Recruter un spécialiste des enquêtes pour participer à la rédaction du questionnaire de la troisième enquête générale	Questionnaire de la troisième enquête générale de la CIPV rédigé	Secrétariat de la CIPV / spécialiste des enquêtes	
1.2. Examen du projet de questionnaire par le secrétariat de la CIPV, le sous-groupe chargé de l'Observatoire de la CIPV (ci-après dénommé «le sous-groupe») et le Comité chargé de la mise en œuvre et du renforcement des capacités	Questionnaire examiné	Secrétariat de la CIPV / spécialiste des enquêtes / sous-groupe, Comité chargé de la mise en œuvre et du renforcement des capacités	
1.3. Procéder à la mise à l'essai du questionnaire par le sous-groupe chargé	Questionnaire mis à l'essai	Sous-groupe et Comité chargé de la mise en œuvre et du renforcement des capacités	
1.4. Lancer et promouvoir la troisième enquête générale de la CIPV	La troisième enquête générale de la CIPV est lancée, le plan de communication est élaboré et mis en œuvre afin de la promouvoir	Secrétariat de la CIPV	
1.5. Nettoyer, vérifier et analyser les réponses à la troisième enquête générale de la CIPV	Données gérées et vérifiées, si nécessaire	Secrétariat de la CIPV / spécialiste des enquêtes	
1.6. Procéder à l'examen des résultats de la troisième enquête générale de la CIPV par le sous-groupe	Résultats examinés	Sous-groupe	
1.7. Présenter les mises à jour de la troisième enquête générale de la CIPV aux organes subsidiaires pertinents et à la 21 <sup>e</sup> session de la CMP (2027)	Document de séance élaboré, présentation effectuée	Secrétariat de la CIPV	
1.8. Achever le rapport de la troisième enquête générale, préparer la publication et publier par l'intermédiaire du Système de gestion des flux de travaux de la FAO	Résultats et recommandations de la troisième enquête générale publiés	Secrétariat de la CIPV	

Activités et sous-activités	Produits	Chef/responsable	Observations
<b>Module de travail II: Examen et évaluation finaux du Cadre stratégique de la CIPV pour 2020-2030</b>			
<b>2. Valider le cadre de référence de l'évaluation finale du Cadre stratégique de la CIPV pour 2020-2030 (2018-52, priorité 1)</b>			Coût estimatif: entre 60 000 et 70 000 USD (non disponibles)
2.1. Présenter le cadre de référence révisé pour l'évaluation finale du Cadre stratégique pour 2020-2030 aux sous-groupes concernés de la CMP et à la CMP à sa 20 <sup>e</sup> session (2026)	Cadre de référence validé	Secrétariat de la CIPV	
2.2. Mobiliser des ressources pour l'évaluation finale du Cadre stratégique pour 2020-2030	Les fonds requis sont obtenus (entre 60 000 et 70 000 USD)	Secrétariat de la CIPV	
<b>Module de travail III: Renforcement de la viabilité de l'Observatoire de la CIPV</b>			
<b>3. Mobiliser des ressources pour assurer la viabilité de l'Observatoire de la CIPV</b>			
3.1. Entreprendre des activités de mobilisation de ressources pour renforcer la viabilité de l'Observatoire de la CIPV	Ressources obtenues pour les activités de l'Observatoire de la CIPV	Secrétariat de la CIPV, sous-groupe	
3.2. Formuler un nouveau projet sur la mise en œuvre de l'Observatoire de la CIPV	Projet élaboré et soumis au donateur	Secrétariat de la CIPV	
3.3. Élaborer le plan de travail de l'Observatoire de la CIPV pour 2027	Plan de travail de l'Observatoire de la CIPV pour 2027 élaboré	Secrétariat de la CIPV, sous-groupe	
<b>Module de travail IV: Actualisation de la liste des thèmes de l'Observatoire de la CIPV</b>			
<b>4. Lancer un appel à de nouveaux thèmes pour l'Observatoire de la CIPV et actualiser la liste des thèmes</b>			
4.1. Rassembler les propositions de thèmes pour l'Observatoire de la CIPV	Propositions et liste des thèmes de l'Observatoire de la CIPV actualisées	Secrétariat de la CIPV	
4.2. Examiner la liste actualisée des thèmes de l'Observatoire de la CIPV	Liste des thèmes de l'Observatoire de la CIPV examinée	Sous-groupe	
4.3. Présenter la liste actualisée des thèmes de l'Observatoire de la CIPV au Comité chargé de la mise en œuvre et du renforcement des capacités pour approbation	Liste des thèmes de l'Observatoire de la CIPV approuvée	Secrétariat de la CIPV	
4.4. Informer le Comité des normes, les ONPV, le Bureau et les ORPV	Liste des thèmes de l'Observatoire de la CIPV communiquée	Sous-groupe	
4.5. Actualiser la liste des thèmes de l'Observatoire de la CIPV sur le PPI	Liste des thèmes de l'Observatoire de la CIPV publiée	Secrétariat de la CIPV	

Activités et sous-activités	Produits	Chef/responsable	Observations
<b>Module de travail V: Coordination des réunions du sous-groupe, communication d'informations et actualisation du plan de travail</b>			
<b>5. Préparer et coordonner les réunions du sous-groupe</b>			
5.1. Organiser la première réunion en ligne du sous-groupe	Rapport de la première réunion en ligne établi	Secrétariat de la CIPV / sous-groupe	
5.2. Organiser la deuxième réunion en ligne du sous-groupe	Rapport de la deuxième réunion en ligne établi	Secrétariat de la CIPV / sous-groupe	
5.3. Organiser la troisième réunion en ligne du sous-groupe	Rapport de la troisième réunion en ligne établi	Secrétariat de la CIPV / sous-groupe	
<b>Module de travail 0 (transversal): Communication</b>			
<b>6. Entreprendre des activités de communication pour promouvoir le travail et les produits de l'Observatoire de la CIPV dans toutes les activités</b>			
6.1. Planifier et entreprendre des activités de communication	Promotion efficace des activités et produits de l'Observatoire de la CIPV	Secrétariat de la CIPV	

## **Appendice 3: Cadre de référence de l'examen et de l'évaluation finaux des éléments du programme de développement du Cadre stratégique de la CIPV**

### **1. Finalité et objectifs**

L'évaluation vise à:

- Mesurer les progrès, l'impact et la pérennité des résultats obtenus au titre des éléments du programme de développement au regard des objectifs du Cadre stratégique de la CIPV pour 2020-2030.
- Recenser les facteurs qui ont facilité ou entravé la mise en œuvre, notamment les réussites, les défis et les goulets d'étranglement.
- Formuler des recommandations concrètes permettant d'éclairer la conception du prochain cadre stratégique de la CIPV pour l'après-2030.
- Faciliter la prise de décisions fondées sur des éléments probants et l'alignement stratégique des futurs éléments du programme de développement du cadre stratégique de la CIPV ou domaines prioritaires du programme.

### **2. Principes d'évaluation**

- 1. Modularité:** L'évaluation s'appuiera sur une conception modulaire, comportant des questions, des indicateurs et des méthodes adaptées au stade de mise en œuvre de chaque élément du programme de développement.
  - 2. Évolutivité:** La profondeur et le périmètre de l'évaluation seront adaptés à la complexité et à l'avancement de chaque élément du programme de développement.
  - 3. Adaptabilité:** Les critères d'évaluation, les outils et les méthodes de collecte de données seront ajustés afin de prendre en compte les facteurs contextuels, la disponibilité des données et les informations qui se font jour.
  - 4. Participation:** Les principales parties prenantes seront impliquées tout au long du processus afin de faire en sorte qu'elles s'approprient les constatations issues de l'évaluation et que celles-ci soient pertinentes et exactes.
  - 5. Équité, inclusivité et éthique:** L'évaluation veillera à la représentation équitable et inclusive de l'ensemble des genres, régions, institutions et groupes de parties prenantes, et respectera les normes éthiques, notamment la confidentialité, le consentement éclairé et l'utilisation responsable des données.
- 3. Cadre d'évaluation: l'évaluation s'appuiera sur un cadre à plusieurs niveaux correspondant au stade d'avancement de chaque élément du programme de développement:**

Niveau	Stade de mise en œuvre de l'élément du programme de développement	Domaine à évaluer
1	Phase conceptuelle – avant la mise en œuvre	Pertinence, résultats escomptés/plan global de mise en œuvre, mobilisation des parties prenantes
2	Début de la mise en œuvre	Résultats escomptés/plan global de mise en œuvre, progrès, efficacité du processus, soutien institutionnel
3	Mise en œuvre avancée	Résultats escomptés/plan global de mise en œuvre, résultats, viabilité, impact potentiel

**4. Chaque élément du programme de développement sera évalué à l'aune de critères de base applicables à tous les niveaux et de critères facultatifs liés au niveau de progrès accompli dans la mise en œuvre:**

- **Critères de base:** pertinence, conformité à la CIPV et au Cadre stratégique de la CIPV pour 2020-2030, mobilisation des parties prenantes;
- **Critères facultatifs:** efficacité, viabilité, impact à long terme.

*Note: les critères de base seront appliqués à tous les éléments du programme de développement tandis que les critères facultatifs seront choisis en fonction du stade de mise en œuvre de l'élément et après consultation des principales parties prenantes, afin de garantir la cohérence contextuelle.*

**5. Phases et activités de l'évaluation**

**I. Phase de planification**

- Définir le périmètre et les objectifs de l'évaluation propres à chaque élément du programme de développement;
- Classer chaque élément du programme de développement en fonction du niveau d'avancement de sa mise en œuvre;
- Adapter en conséquence les questions posées lors de l'évaluation et les critères de l'évaluation;
- Déterminer les principales parties prenantes et constituer une équipe d'évaluation;
- Concevoir des stratégies de collecte des données adaptées.

**II. Phase de collecte des données**

- Réaliser des études théoriques des documents, des rapports et des plans relatifs aux éléments du programme de développement;
- Recueillir des données sur les indicateurs de progrès, si possible;
- Réaliser des entretiens avec les responsables des organes directeurs, le personnel du secrétariat de la CIPV, les partenaires, les ONPV, les ORPV et les parties prenantes;
- Constituer des groupes de discussion indépendants pour certains éléments du programme de développement, au besoin.

*Note: l'évaluation utilisera une méthode mixte, comprenant à la fois des techniques qualitatives et quantitatives, selon qu'il conviendra pour chaque élément du programme de développement.*

**III. Phase d'analyse des données**

- Analyser les données pour évaluer l'efficience de la mise en œuvre et les produits;
- Résumer les analyses qualitatives des entretiens et des groupes de discussion;
- Évaluer l'adaptabilité, la pertinence et la viabilité;
- Établir des constatations transversales et des analyses comparatives.

**IV. Phase d'établissement des rapports**

- Élaborer des produits d'évaluation sur mesure:
  - résumés succincts pour les éléments du programme de développement au niveau 1,

- rapports standards pour les éléments du programme de développement aux niveaux 2 et 3;
- Inclure des résumés analytiques et des infographies à des fins d'accessibilité;
- Communiquer les constatations préliminaires aux parties prenantes pour validation;
- Consolider et achever le rapport en prenant en compte les observations reçues.

## V. Diffusion et suivi

- Présenter les constatations aux parties prenantes dans les instances appropriées. Les constatations faciliteront et éclaireront la définition des priorités, l'allocation des ressources et la conception des futurs éléments du programme de développement;
- Rédiger le rapport d'évaluation;
- Établir un plan d'action de suivi, comportant les enseignements tirés de l'expérience et les pratiques optimales, afin de contribuer à l'élaboration du prochain cadre stratégique de la CIPV pour l'après-2030.

Les appellations employées dans ce document et la présentation des données qui y figurent n'impliquent de la part de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) aucune prise de position quant au statut juridique ou au stade de développement des pays, territoires, villes ou zones ou de leurs autorités, ni quant au tracé de leurs frontières ou limites.